



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aménagement du littoral

Question écrite n° 80112

Texte de la question

M. Louis Guédon souhaite appeler l'attention de M. le Premier ministre sur le Conseil national du littoral. Il tient à saluer la publication du décret n° 2005-1426 portant création du Conseil national du littoral, qui correspond à une attente très forte des élus locaux et des acteurs intervenant sur ce territoire. Il lui demande, toutefois, de bien vouloir lui préciser la date à laquelle il compte réunir ce Conseil national du littoral, qu'il préside, afin de l'installer pour qu'il puisse commencer ses travaux. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a institué le Conseil national du littoral (CNL), chargé de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents aspects de la politique nationale du littoral. Le décret n° 2005-1426 du 18 novembre 2005 a précisé la composition et le fonctionnement de cette instance paritaire de soixante-douze membres, présidée par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre chargé de l'aménagement du territoire. Ce dernier a saisi en fin d'année dernière les différentes autorités et organisations représentées au CNL, pour qu'elles fassent connaître leurs propositions de désignation. Largement entamée, cette phase de recensement des membres appelés à siéger au CNL n'est pas encore parvenue à son terme. Une fois que l'ensemble des réponses seront connues de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire, chargée du secrétariat du CNL, le ministre délégué à l'aménagement du territoire sera en situation de proposer au Premier ministre de réunir et d'installer solennellement le Conseil national du littoral.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80112

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11145

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2820